

N°2017 - 00042

**DEPARTEMENT
DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE MONTBELIARD
CANTON
DE BETHONCOURT**

Nombre de :
Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Représentés : 6

L'an deux mille dix sept, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Sochaux, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Albert MATOCQ-GRABOT, Maire.

Etaient présents :

M. Albert MATOCQ-GRABOT (Maire), M. Jean-Jacques BONNET, Mme Sylviane SCHULLER, Mme Maria HAC, M. Daniel RACAUD, Mme Odile SOLERE, M. Richard DEGOUL, Mme Céline GROS, M. Thierry MERCIER, Mme Martine CARLIN, Mme Martine MUNIER, Mme Pascale LAMARRE, M. André CRAMOTTE, Mme Pascaline PICARD, Mme Dominique LAPORTE

Avaient donné pouvoir :

M. Claude LIEBUNDGUTH donne pouvoir à Mme Odile SOLERE, M. Robert ANDRE donne pouvoir à Mme Martine CARLIN, M. Jean-Pierre ISELIN donne pouvoir à Mme Pascale LAMARRE, Mme Bouchra HMIMID donne pouvoir à Mme Maria HAC, Mme Jacqueline CONTIN donne pouvoir à Mme Pascaline PICARD, M. Hubert RIPAMONTI donne pouvoir à Mme Dominique LAPORTE.

OBJET

**ARRÊT DU PROJET DU PLAN
LOCAL D'URBANISME**

Etaient absents :

M. Martial IELSCH, Mme Pascale MERCIER (arrive au point n° 8), Mme Isabelle CABURET, M. Jacques BRANDT, M. Laurent MARTIN, M. Julien BEAUTE.

Conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Mme Céline GROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 09 juillet 2017, et que la convocation du Conseil avait été faite le : 27 juin 2017.

Le Maire,
Albert MATOCQ-GRABOT



M. BONNET expose :

La décision d'élaborer le PLU a été prise par délibération en date du 28 novembre 2008 puis du 28 juin 2013.

M. BONNET rappelle que ces délibérations fixaient les objectifs et les modalités de concertation de la population.

Les modalités de la concertation prévoyaient d'ouvrir une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet, aux habitants, aux associations locales et aux autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole et ce jusqu'à l'arrêt du projet. Ladite concertation a donc fait l'objet de :

- 3 réunions publiques les 14 juin 2014, 11 juillet 2016 et 7 juin 2017
- La diffusion de 10 informations dans la presse locale (les 10.10.2009, 13.09.2013, 06.05.2015, 08.05.2015, 28.05.2015, 29.05.2015, 25.11.2015, 10.07.2016, 19.07.2016 et 11.06.2017).

SOUS - PREFECTURE
11 JUL. 2017
MONTBELIARD

- La mise à disposition (constamment mise à jour) des documents relatifs à l'avancée des travaux d'élaboration du PLU, par le biais du site Internet www.sochaux.fr depuis le 1^{er} décembre 2009.
- La mise à disposition d'un registre à la disposition des habitants qui souhaitent déposer des remarques.
- La distribution de documents papier édités par la commune distribués à l'ensemble des habitants via les bulletins municipaux (et plus spécifiquement celui d'octobre-novembre- décembre 2009, celui d'automne 2013, celui d'été 2016, celui d'été 2017). Il est à noter que depuis le numéro d'hiver 2008-2009 jusqu'à aujourd'hui, la question du PLU a été également évoquée dans 8 autres numéros du Sochaux Plus.

Dans le cadre de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leur avis et de prendre connaissance du projet de PLU au fur et à mesure de son avancement.

Les études du PLU ont été lancées à partir du mois de décembre 2013.

Par ailleurs, la concertation a dû tenir compte des périodes électorales, avec une pause en termes d'information de mars à juin 2014.

La concertation a été conduite autour de 3 réunions publiques :

- 1 réunion en phase diagnostic, organisée le 14 juin 2014, salle du Crépon (rue Edmond lenne),
- 1 réunion de présentation générale du projet, organisée en salle des conférences de la Mairie le 11 juillet 2016,
- 1 réunion en phase PADD et de définition du règlement, organisée le 7 juin 2017 en salle des conférences de la mairie.

Ainsi, M. BONNET expose que le projet de PLU est construit autour de sept thèmes principaux :

- *Redonner à Sochaux une attractivité urbaine et consolider son rôle dans l'agglomération*
- *Consolider les atouts de développement majeur de Sochaux*
- *Révéler les qualités paysagères et l'identité sochaliennne*
- *Créer la ville intense et vivante*
- *Engager la Ville vers une dynamique plus fonctionnelle favorisant les proximités*
- *Répondre aux besoins d'évolution démographique et sociale*
- *Permettre un renouveau économique en s'appuyant sur la présence du groupe PSA*

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 22 septembre 2015.

Enfin, il souligne qu'un point d'actualité en la matière a fait l'objet d'une information lors du Conseil Municipal du 13 septembre 2016.

Conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, M. BONNET effectue ensuite le bilan de la concertation ci-joint.

En outre, M. BONNET précise que le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal sera soumis à l'enquête publique à l'automne, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et de faire valoir leurs observations avant l'approbation du PLU.

De plus, le Conseil Municipal est informé que conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU sera communiqué pour avis à :

M. le Préfet du Doubs,

Mme la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,

Mme la Présidente du Conseil Départemental du Doubs,

M. le Président de Pays de Montbéliard Agglomération,

M. le Président de la chambre interdépartementale d'Agriculture du Doubs-Territoire de Belfort,

M. le Président de la chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,

M. le Président de la chambre des Métiers du Doubs,

M. le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Nord Doubs,

M. le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort,

M. le Président de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels et Forestiers (L. 153-17 du CU).

Après avoir entendu l'exposé de M. BONNET :

Vu la délibération en date du 28 juin 2013, prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de concertation de la population (article L 300-2 du Code de l'Urbanisme),

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durables A fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 22 septembre 2015,

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les OAP, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Considérant que le bilan de la concertation organisée conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, a été édité (voir document ci-joint),

Vu l'avis rendu par l'Autorité Environnementale arrêté en daté du 20 septembre 2016 confirmant que l'élaboration du PLU de Sochaux n'est pas soumise à évaluation environnementale ;

Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui sont associées à son élaboration ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir arrêter le projet de PLU tel qu'il a été adressé par voie dématérialisée (We transfer et / ou CD).

Vote :	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstentions :	2 (Mme PICARD + Pouvoir Mme CONTIN)

Avis du Conseil : Favorable.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller Délégué à l'Animation du Patrimoine
de Pays de Montbéliard Agglomération



Albert MATOCQ-GRABOT

SOUS - PREFECTURE
11 JUIL. 2017
MONTBELIARD

BILAN DE LA CONCERTATION PLU

I. RAPPEL DU CONTEXTE

La commune a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols et transformation en Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 28 novembre 2008, puis du 28 juin 2013.

Conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, une concertation continue a été mise en œuvre tout au long du processus d'élaboration du PLU. La procédure d'élaboration arrivant à son terme, il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation dont les modalités ont été définies lors de la délibération du 28 novembre 2008.

Les modalités de la concertation prévoyaient d'ouvrir une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet, aux habitants, aux associations locales et aux autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole et ce jusqu'à l'arrêt du projet. Ladite concertation a donc fait l'objet de :

- 3 réunions publiques les 14 juin 2014, 11 juillet 2016 et 7 juin 2017
- La diffusion de 10 informations dans la presse locale (les 10.10.2009, 13.09.2013, 06.05.2015, 08.05.2015, 28.05.2015, 29.05.2015, 25.11.2015, 10.07.2016, 19 .07.2016 et 11.06.2017).
- La mise à disposition (constamment mise à jour) des documents relatifs à l'avancée des travaux d'élaboration du PLU, par le biais du site Internet www.sochaux.fr depuis le 1^{er} décembre 2009.
- La mise à disposition d'un registre à la disposition des habitants qui souhaitent déposer des remarques.
- La distribution de documents papier édités par la commune distribués à l'ensemble des habitants via les bulletins municipaux (et plus spécifiquement celui d'octobre-novembre- décembre 2009, celui d'automne 2013, celui d'été 2016, celui d'été 2017). Il est à noter que depuis le numéro d'hiver 2008-2009 jusqu'à aujourd'hui, la question du PLU a été également évoquée dans 8 autres numéros du Sochaux Plus.

II. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leur avis et de prendre connaissance du projet de PLU au fur et à mesure de son avancement.

Les études du PLU ont été lancées à partir du mois de décembre 2013.

Par ailleurs, la concertation a dû tenir compte des périodes électorales, avec une pause en termes d'information de mars à juin 2014.

II.1 Les réunions publiques

La concertation a été conduite autour de 3 réunions publiques :

- 1 réunion en phase diagnostic, organisée le 14 juin 2014, salle du Crépon (rue Edmond lenne),
- 1 réunion de présentation générale du projet, organisée en salle familiale de l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016,
- 1 en phase PADD et de définition du règlement, organisée le 07 juin 2017, salle des conférences en mairie.



Ces réunions ont été largement annoncées par la distribution de flyers (ci-dessus) dans les boîtes aux lettres, le journal municipal et la pose d'affiches sur les panneaux administratifs.

Enfin, les réunions ont été annoncées par voie de presse.

Lors de chaque réunion, un document récapitulatif et synthétisant l'état d'avancement de l'élaboration du PLU a été projeté et présenté par le bureau d'études Urbicand et inséré ensuite dans les documents mis à disposition du public.

Lors de ces réunions, via les documents support de présentation, l'accent a été mis sur une communication claire et un travail de vulgarisation visant à rendre accessible au plus grand nombre un maximum de notions techniques complexes.

II.3 La diffusion de supports d'information

Le site Internet

La commune a utilisé le support Internet pour améliorer l'accès à l'information des usagers sur l'élaboration du PLU.

Ainsi, les documents composants le projet de PLU sont téléchargeables sur le site web. (cf. extrait ci-dessous).

The screenshot shows the website for Sochaux, titled "Plus qu'une ville". The navigation menu includes: DEVELOPPEMENT, JEUNESSE, CULTURE, LOISIRS & SPORTS, ECONOMIE & ARTISANAT, ACTION SOCIALE, and VIE MUNICIPALE. The main banner features a photograph of a theater interior. The central content area is titled "REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)". It contains a detailed announcement about the revision process, including a list of objectives and a contact section. The contact information for the Mayor's Office is provided, along with a "TELÉCHARGER LE LOGO DE SOCHAUX" button.

SOCHAUX, PLUS QU'UNE VILLE

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Au vu des réflexions conduites avec l'aide de l'Agence d'urbanisme du Pays de Montbéliard qui ont récemment permis de renouveler et formaliser les orientations urbaines sur la ville de Sochaux dans un **Plan de Développement Urbain (PDU)**, il a été décidé en Juin 2010 de relancer la révision du POS en PLU, avec l'ajout principal de ouvrir accès dans le cadre d'outils adaptés, aux us plus appropriés pour rendre en même achèvement les orientations issues du PDU, et en particulier :

- Retrouver une adéquation démographique et assurer un niveau de population plus en rapport avec le niveau d'équipement de la ville.
- Assurer un meilleur équilibre social de la population.
- Revisiter une rampe urbaine à la ville de Sochaux, nécessaire pour l'affirmation de son centre et l'intégration des espaces périurbains de l'unité de la zone de la Savoureuse et du Fort Lachaux.

Dans le cadre de la procédure, les documents sont consultables sur demande à la [Ville de Sochaux](#).

Vous pouvez aussi faire part de vos réflexions et suggestions en écrivant à l'adresse mail suivante :

ville@sochaux.fr

Reunion du POS et composition en Plan Local d'Urbanisme de Sochaux
Réunion du conseil municipal du 22 septembre 2010

Reunion du POS et composition en Plan Local d'Urbanisme de Sochaux
Réunion publique du 12 juin 2010

Reunion de concertation - Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Sochaux
18/01/2010

CONTACT

Mairie
016 administrative Maurice Trévier
BP 13009
29830 SOCHAUX CEDEX
Tel : 03 81 94 18 34
Fax : 03 81 94 11 93
ville@sochaux.fr
Mairie de la Ville
Du lundi au vendredi
08h00 - 12h00
13h00 - 17h00

TELÉCHARGER LE LOGO DE SOCHAUX

Télécharger le logo de la Ville de Sochaux

La presse

Des articles de presse sont parus pour annoncer les différentes réunions publiques, puis pour en faire le compte-rendu.

Le nouveau PLU en préparation

La commission d'urbanisme élargie aux Sochaliens intéressés s'est réunie dernièrement à l'hôtel de ville afin de présenter le document d'arrêt du plan local d'urbanisme (PLU). Un document élaboré depuis 2010, après maintes réflexions. Il remplacera le plan d'occupation des sols (POS) et servira de référence aux personnes qui désirent le consulter (foncier, constructions).

Le maire a rappelé les caractéristiques de la ville, dont le territoire est de 217 ha, avec plus d'1/3 occupé par l'usine PSA, 36 ha d'espace urbain, 42 ha de zone d'activités et de transport, 13 ha d'espaces verts et de loisirs et 9 ha de forêt. Il a ensuite donné la parole à Emmanuelle Humbert, di-

rectrice générale des services, qui a commenté très explicitement sur écran le document de préparation du PLU.

Les zones urbaines comprennent la zone UA zone d'habitat et des équipements sportifs et de loisirs, la zone UK zone d'équipements publics ou privés (enseignement, activités sportives, culturelles, tourisme), la zone UX zone artisanale à l'entrée de ville, de service et de commerce, la zone UZ activités industrielles et de logistique. Les zones à urbaniser sont les zones AU et les zones N sont les zones naturelles et forestières.

Des emplacements sont réservés rue sous les Vignes, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue de Pontarlier, rue de Belfort et rue du Canal.



Le processus du nouveau plan local d'urbanisme a été présenté par Emmanuelle Humbert.

Un planning a été établi pour la procédure : ce projet sera présenté au conseil municipal du 13 septembre.

transmis aux personnes publiques associées le 20 septembre. Puis sera lancée l'enquête publique avec

comme enquêteur. Le 10 avril, le PLU sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

10 MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

Dimanche 11 juin 2017

SOCHAUX

Valoriser le cœur de la ville

La réunion publique de cette semaine a permis aux Sochaliens d'avoir une vision d'ensemble du plan local d'urbanisme (PLU), qui sera soumis aux élus, le mois prochain.

Une réunion publique avait pour objet de présenter aux Sochaliens le plan local d'urbanisme (PLU) mis sur les rails. Ce dernier a été élaboré après la transformation du POS (plan d'occupation des sols de 2008) en PLU.

Le document a été présenté sur écran par Christine Heury, du Cabinet Urbanisud et le maire a ap-

porté quelques précisions à la demande de certains Sochaliens.

Ce document découle d'un travail de longue haleine permettant les orientations en matière d'urbanisme : habitat, emplois, transports et environnement jusqu'en 2030.

Les élus ont fait appel au cabinet Urbanisud afin de les aider à mener à bien ce projet. Un travail en quatre étapes : diagnostic en 2014, aménagement de développement durable en 2015, partie réglementaire en 2016 et début 2018, il sera soumis à l'approbation finale. Le projet a été fait en concertation avec les habitants, les élus, les comités de pilotage et les partenaires.

Consolider son rôle dans l'agglo

L'implémentation de Sochaux pour 2030 est d'augmenter sa population et de consolider son rôle dans l'Agglo Sochaux à partir de 2 000 habitants depuis 1975. En matière de transport, il est prévu le Haut niveau de services avec ses quatre lignes.



L'emplacement du musée Peugeot fait partie des zones que la Ville souhaite valoriser.

Une ville « nature » : le PLU veut développer les qualités paysagères (pour rebâtir de la Savoureuse, créer des verts, vergers et jardins...) au Fort Lachaux aménagement du Belvédère.

Pas de création nouvelle de loge-

ments sur la zone NH, la mairie appelle à la vigilance sur les risques de glissement de terrain (zones NG1 et NG2), sur les risques d'inondations. Elle veille aussi au respect des zones inconstructibles. On note une intention urbaine

forte sur le cœur de la ville. Le projet est de valoriser l'emplacement du Musée Peugeot, l'entrée de ville et les questions prioritaires, ainsi que de dynamiser les commerces et leur permettre de s'installer rue d'Épinal.

4 juillet

c'est la date à laquelle le PLU sera soumis à l'approbation des élus.

Le journal d'information communal

Des articles plus synthétiques et réguliers ont fait le point par la suite sur l'état d'avancement du projet de PLU.

II.5 Le registre d'observation

Le registre de la concertation est l'outil privilégié pour permettre à la population et à toute personne intéressée par un projet de formuler des remarques et des demandes particulières.

Un registre de la concertation, disponible en mairie aux heures et jours d'ouverture au public, a donc été mis en place.

2 observations et requêtes générales et/ou individuelles ont été transcrites dans le registre, parfois réitérées par les mêmes personnes.

Les remarques du registre ont toutes été examinées et celles qui présentaient un intérêt pour le projet communal ont été traduites dans le projet de PLU.

A ce registre, ont été joints les documents constitutifs du dossier de PLU au fur et à mesure de leur élaboration et de leurs modifications.

III. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES QUESTIONS ABORDEES PAR LES PARTICIPANTS AU COURS DE LA CONCERTATION

Les réunions publiques annoncées et suivies par la presse locale et les bulletins intercommunaux/communaux ont attiré une quarantaine de personnes.

Les observations de la population

Ces observations adressées par courrier ou via le site Internet et exprimées lors des réunions publiques sont de deux ordres :

La première réunion publique du 19 juin 2014 a soulevé les observations et questions suivantes :

CONTEXTE GENERAL

Le PLU ne va-t-il pas devenir obsolète rapidement ?

L'intérêt du PLU de la ville de Sochaux est de définir une vision à long terme, sinon on fait du coup par coup. Les règles (règlement, plan de zonage) sont par ailleurs adaptées aux besoins de la ville, par secteur.

Néanmoins, le cadre législatif évolue très rapidement et de nouveaux projets privés peuvent apparaître à moyen terme. Cela nécessite des modifications voire des révisions de PLU régulières, ce qui peut être le cas du PLU de Sochaux.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

Sites pollués

Dispose-t-on d'analyses de l'eau sur le site IP-Marti ? Le bureau d'études et les élus répondent par la négative. Sur ces sites industriels, il est difficile d'accéder aux données. Par ailleurs, le PLU, régi par le code de l'urbanisme, n'est pas l'outil pour imposer des contrôles supplémentaires. Ces installations sont généralement soumises à des réglementations spécifiques : installation classée pour la protection de l'environnement par exemple.

Selon la vocation future de certains sites, il pourra toutefois être nécessaire d'engager une dépollution.

Nuisances visuelles

Un habitant fait remarquer que des nuisances visuelles, en plus des nuisances sonores (trafic routier) existent. Une partie du site PSA est en effet éclairé la nuit.

HABITAT, PROJETS URBAINS

Renouvellement urbain

Les habitants s'interrogent sur l'évolution de la ville et la rénovation des quartiers des Graviers et des Evoirannes.

L'objectif du PLU est de remettre à plat la constructibilité d'un certain nombre de secteurs. Il existe déjà un plan guide sur le quartier des Graviers-Evoirannes et la ZAC de la Savoureuse (friche ex-Gefco). De plus, la ville de Sochaux fait partie des communes pauvres identifiées au niveau national dans le cadre de la politique de la ville. A ce titre, la ville va pouvoir bénéficier de dispositifs adaptés pour engager une rénovation voire une reconstruction en profondeur de certains quartiers.

Quels outils pour généraliser la rénovation des bâtiments ?

L'usage d'outils incitatifs est à poursuivre et à adapter aux besoins (copropriétés par exemple). On pourrait également envisager davantage d'exigences pour le parc locatif social : isolation phonique et thermique, garages.

Au-delà de la réhabilitation du parc de logements existants, il est nécessaire de proposer des logements avec des prestations supérieures, des parkings adaptés, des garages à vélos, etc.

EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Quelle modernisation des commerces ?

Un habitant constate que certains commerces n'ont pas accès aux subventions pour la rénovation des façades, les pharmacies et les bureaux d'études en particulier. Mr Fesselet (DGS mairie) indique que la mairie subventionne actuellement la rénovation des façades de logements. Pour ce qui concerne les commerces, le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) n'a pas été renouvelé, du fait de son faible succès auprès des commerçants.

DEPLACEMENTS

Trafic routier

Un habitant s'interroge sur le partage de la voirie. Ne risque-t-on pas de générer des perturbations sur le trafic routier, en particulier celui lié au site PSA ? Un élu explique que les voiries existantes ont une largeur surdimensionnée par rapport aux besoins. Il s'agit de redonner une place à chacun, en particulier les piétons et les bus. Par ailleurs, il est noté un besoin de réguler la circulation en particulier au niveau du carrefour du Super U en lien avec le quartier des Graviers, particulièrement accidentogène. La mairie a connaissance du problème et va prochainement réaménager cet axe.

La deuxième réunion publique du 7 juin 2017 a soulevé les observations et questions suivantes :

EQUIPEMENTS ET COMMERCES

Les participants semblent étonnés de la dynamique commerciale dans la commune. Ils prennent connaissance des projets en cours, notamment d'implantation de commerces-restaurants en entrée de ville Sud et du projet de drive à côté de l'écoquartier de la Savoureuse.

DEPLACEMENTS

Trafic routier (1)

Plusieurs habitants se plaignent de la traversée et du stationnement de poids-lourds notamment au niveau de la rue de Pontarlier et de l'avenue du Général Leclerc.

Monsieur le Maire et son adjoint rappellent que ces poids-lourds enfreignent l'interdiction de traversée des poids-lourds de 3,5 tonnes et plus. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec le groupe PSA de façon à modifier l'adresse Gps du site depuis l'avenue du Général Leclerc. Enfin, le PLU affirme la volonté impérieuse d'organiser la desserte principale du site PSA pour les poids-lourds au niveau de l'échangeur autoroutier sans emprunter directement la rue de Pontarlier et pour une desserte interne du site par le site PSA.

A ce titre, les entreprises qui s'installeront dans la Zone d'implantation fournisseurs devront utiliser la desserte interne du site PSA, depuis les portières d'entrée côté Montbéliard ou rue de Pontarlier.

Trafic routier (2)

D'autres inquiétudes sont exprimées relatives à la circulation sur les axes principaux, le goulot d'étranglement au niveau de la place de l'Europe, à la vitesse à l'intérieur des quartiers.

Il est répondu qu'au moment de la mise en service du Bus à Haut Niveau de service, il faudra s'interroger sur un plan de circulation modifié (feux tricolores, giratoire), en parallèle de la requalification complète de la rue d'Epinal longeant la façade du musée Peugeot (programmes de logements dans la continuité de l'écoquartier, faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au PLU).

Connexions douces

Un habitant s'interroge sur le manque d'entretien de la montée piétonne depuis la rue sous La Chaux rejoignant le Fort et des boisements attenants.

Monsieur le Maire répond que la valorisation de cette connexion devrait se faire dans le cadre de l'aménagement global du site.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

Sites pollués

Un participant salue le choix de la municipalité de classer la partie non bâtie de l'emprise ex-IP Marti inconstructible.

DEVELOPPEMENT URBAIN

Des questions sont posées sur le secteur stratégique du Cœur de ville faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Le dévoiement de la rue principale d'Epinal et l'aménagement de programmes de logements semble difficile à percevoir en termes de superficie.

D'autres s'interrogent sur le devenir de l'emprise où un immeuble appartenant à Habitat 25 a été démoli. L'emplacement libéré laisse des possibilités de reconstruction, sans en connaître l'échéance ni le porteur de projet.

Pour faire la synthèse de ces réunions publiques, les questionnements ont essentiellement porté sur les déplacements dans la ville, le partage de la voirie entre voitures et poids-lourds, entre habitants et usagers en transit, entre véhicules motorisés et piétons-cyclistes.

Le PLU définit un maillage viaire et doux très fin et précis.

Sa mise en œuvre dans la qualification ou requalification d'axes, d'espaces publics et de connexions nécessitera des échanges ultérieurs avec les habitants.

Le suivi du PLU prévoit un bilan tous les 5 ans qui pourra servir de base pour communiquer auprès d'eux.

Enfin, concernant les différentes opérations de renouvellement urbain, plusieurs réunions publiques ont été organisées en parallèle du temps d'élaboration du PLU, permettant aux habitants de s'exprimer spécifiquement.

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU du 28 novembre 2008 ont été mises en œuvre tout au long de la l'élaboration du projet de PLU.

La concertation a associé l'ensemble des acteurs du territoire : la population, les élus, les techniciens et les partenaires extérieurs dans le processus d'élaboration du PLU.

Cette concertation a permis :

- **Aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU ainsi que l'ambition des élus communaux pour leurs commune.**
- **D'apporter des éléments constructifs au projet de PLU.**

Ce bilan est destiné à être entériné par délibération du Conseil Municipal du 04 juillet 2017 lors duquel l'arrêt du projet de PLU doit également être adopté.